VS
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2003-494 DU 1ER DECEMBRE 2003

Portant nomination de magistrats de siège au Tribunal de Première Instance de Cotonou.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;

Vu le décret n° 2003-209 du 12 juin 2003 portant composition du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2000-600 du 29 novembre 2000 portant attributions, organisation et fonctionnement du ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;

Sur proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme après avis du Conseil Supérieur de la Magistrature en ses séances des 27 et 28 octobre 2003 ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance extraordinaire du 31 octobre 2003 ;

DECRETE :

Article 1er.- Sont nommés dans les fonctions ci-après au Tribunal de Première Instance de Cotonou, les magistrats dont les noms suivent :

- Président : Monsieur Innocent Sourou AVOGNON.

- Juge d'instruction du 2ème Cabinet : Madame Michèle Alphonsine MEDEGAN épouse FASSINOU
- Juge au tribunal : Madame Héloïse Baï HESSOUH épouse AKPLOGAN.
- Juge d'instruction 3ème Cabinet : Monsieur Emmanuel OPITA.
- Juge d'instruction 4ème Cabinet : Monsieur Jules CHABI MOUKA.
- Juge pour enfants : Monsieur Célestin Mathieu Jean ZANOUVI.
- Juge au tribunal : Monsieur Christophe A. ATINMAKAN.

Article 2.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 1er décembre 2003

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,

Grégoire LAOUROU

Le Garde des Sceaux, Ministre de la
Justice, de la Législation et des Droits
de l'Homme,

Dorothé SOSSA

Ampliations : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 CES 2 HAAC 2 MFE 4 MJLDH 4 AUTRES MINISTERES 19 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 JO 1.